



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°26/037**

**Direction territoriale du Havre**

La Société **ATELIERS DE NORMANDIE**, ayant son siège social 9001 route de l'Estuaire, SIREN n°389 682 717 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située au Terminal de l'Océan sur la commune du Havre. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société ATELIERS DE NORMANDIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-086 portant sur la dépendance susvisée le 27 avril 2026.

Description de la dépendance :

- Une parcelle de terrain brut d'une superficie de 15 074 m<sup>2</sup>,
- Une parcelle de terrain naturel d'une superficie de 412 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-086 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.